



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité
(selon OChim suisse)

Date d'impression: 27.09.2019

Modifié: 24.09.2019 (CH-F) Version 2.0

EC 90

Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

A SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Importateur: Elma Schmidbauer Suisse AG
Feldstrasse 4, CH-5506 Mägenwil
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509
E-Mail: info@elma-suisse.ch
Internet: www.elma-suisse.ch

Renseignements en cas d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

A SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :

15-30% agents de surface anioniques, 15-30% agents de surface non ioniques, <5% savons d'amines, <5% phosphates, <5% polycarboxylates, parfums.

A SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)

No. CAS	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ml/m ³]	Notations / Remarques
102-71-6	Triéthanolamine (Teneur: <5%)	VME	5 i		SS _c

A SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandations relatives au produit

Rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

A SECTION 15: Informations réglementaires

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Annexe 1: non cité.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1^{er} janvier 2017) :
Exonération de la taxe sur les COV (COV mentionnés dans la liste positive des substances (annexe 1): 0%).



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24.09.2019

Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0

EC 90

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

EC 90

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage à ultrasons pour bijoux et composants de montres pour le nettoyage de pâtes à polir et salissures de bijoux portés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266
E-Mail info@elma-ultrasonic.com
Internet www.elma-ultrasonic.com

Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg
(Sprache/Language: D, GB)
Téléphone +49 761 19240

! RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Skin Irrit. 2

H315

Jugement d'expert et détermination de la force probante.

Eye Dam. 1

H318

Méthode de calcul.

Aquatic Chronic 3

H412

Méthode de calcul.

Consignes en cas de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24.09.2019

Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0

EC 90

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

alcools, C11-15 secondaire, éthoxylé, amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl), alcool de graisse (C10), éthoxylé, C14-C17-alkyl sulfonate de sodium

2.3. Autres dangers

Acute Tox. 5 (orale) H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

! Description

Mélange aqueux neutre d'agents de surface anioniques et non ionique, phosphates, agents complexants, agents d'inhibition de corrosion, colorant and parfums.

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
166736-08-9		alcool de graisse (C10), éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
15763-76-5	239-854-6	cumènesulfonate de sodium	< 5	Eye Irrit. 2, H319



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression

24.09.2019

Modifié

24.09.2019 (F) Version 2.0

EC 90

Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
164524-02-1	629-764-9	cumènesulfonate de potassium	< 5	Eye Irrit. 2, H319
97489-15-1	307-055-2	C14-C17-alkyl sulfonate de sodium	5 - 15	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
68155-07-7	931-329-6	amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl)	5 - 15	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 2, H411
68131-40-8		alcools, C11-15 secondaire, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Acute Tox. 4, H332 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
166736-08-9	alcool de graisse (C10), éthoxylé	Not relevant (polymer).
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	01-2119489411-37
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	01-2119489427-24
97489-15-1	C14-C17-alkyl sulfonate de sodium	01-2119489924-20
68155-07-7	amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl)	01-2119490100-53
68131-40-8	alcools, C11-15 secondaire, éthoxylé	Not relevant (polymer).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune autre information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24.09.2019

Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0

EC 90

eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

Anhydride sulfureux (SO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

! RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation d'aérosol.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

! Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter d'inspirer les aérosols.

Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24.09.2019

Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0

EC 90

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

! Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Stabilité au stockage

durée de stockage jusqu'à 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Assurer une bonne aération des locaux lors de températures de bain plus élevées.

voir section 8.

! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68155-07-7	amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl)	4,16 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
97489-15-1	C14-C17-alkyl sulfonate de sodium	5 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68155-07-7	amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl)	0,007 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		830 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
97489-15-1	C14-C17-alkyl sulfonate de sodium	0,04 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		600 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	

! Remarques complémentaires

Valeurs limites d'exposition professionnelle: Aucune information significative disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

! Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: FKM, 0,4mm.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: NBR, 0,35mm.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: Butyl, 0,5mm.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24.09.2019

Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0

EC 90

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Dispositifs techniques appropriés de commande

Ventilation technique en cas d'exposition continue ou à des températures de bain plus élevées.

! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	bleu vert	douce

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	8,8	20 °C			
point d'ébullition	>= 100 °C				
Point de congélation/de figeage	non déterminé				
Point d'éclair					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					non spontanément inflammable
Limite inférieure d'explosibilité	non significative				
Limite supérieure d'explosibilité	non significative				
Pression de vapeur	ca. 23 - 24 hPa	20 °C			
Densité relative	1,08 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	non disponible				
Solubilité dans l'eau					miscible



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24.09.2019

Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0

EC 90

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	3,5 - 4,2				Valeur pour amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl).
Température de décomposition	>= 100 °C				
Viscosité	non déterminé				
Teneur en solvant	0 %				
! Vitesse d'évaporation eau: 0,36 (ASTM D3539).					
Propriétés comburantes aucune					
Propriétés explosives aucune					
9.2. Autres informations Le mélange n'est pas classé comme corrosif pour les métaux. Aucune autre information signifiante disponible.					

! RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact de l'acide nitrique.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

! Substances à éviter

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact de l'acide nitrique.

Réagit au contact des chlorures d'acides minéraux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	4270 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
CL50 aiguë par inhalation	> 50 mg/l ()		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	vapeurs
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Provoque des lésions oculaires graves.			
Sensibilisation de la peau	Le mélange n'est pas classé comme sensibilisant cutané.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Constatations empiriques

dégraisse la peau.

! RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 11,5 mg/l		calculé	
Daphnie	CE 50 12,6 mg/l		calculé	
Algues	CE 50 12,5 mg/l		calculé	

12.2. Persistance et dégradabilité



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24.09.2019

Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0

EC 90

Biodégradabilité >= 85 % diminution du COD calculé Biodégradable.
(carbone org. dissous)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

cumènesulfonate de sodium: La bioaccumulation est improbable.
cumènesulfonate de potassium: La bioaccumulation est improbable.
C14-C17-alkyl sulfonate de sodium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,24).
alcool de graisse (C10), éthoxylé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl): Compte-tenu du coefficient de répartition octanol/eau, accumulation dans les organismes possible (log Kow >3).
alcools, C11-15 secondaire, éthoxylé: L'accumulation significative dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 2,72).

12.4. Mobilité dans le sol

cumènesulfonate de sodium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
cumènesulfonate de potassium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
C14-C17-alkyl sulfonate de sodium: Adsorption modérée sur le sol.
alcool de graisse (C10), éthoxylé: L'adsorption sur le sol est possible.
amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl): Koc: 243, modérément mobile dans le sol.
alcools, C11-15 secondaire, éthoxylé: non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information signifiante disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
DCO	822 mgO2/g	calculé	

Valeur AOX D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.
Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Danger chronique pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

! RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

! Code déchets	Nom du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

! Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'impression 24.09.2019
Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0
EC 90

Produit de nettoyage recommandé
l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur aucune			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non significative			
Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.			
Transport maritime IMDG No hazardous material as defined by the prescriptions.			
Transport aérien ICAO/IATA-DGR No hazardous material as defined by the prescriptions.			

! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations
non significative

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

! Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV <0,1 %
(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'impression 24.09.2019
Modifié 24.09.2019 (F) Version 2.0
EC 90

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

Source des principales informations

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.